

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU JEUDI 27 MAI 2021 A 19.30 HEURES  
A LA SALLE DES FETES ST-LEONARD, A FRIBOURG

---

**Présidence** : M. Thierry **STEIERT**, Syndic

**Présents** : 35 bourgeoises et bourgeois

**Excusés** : Pour le Conseil communal

Mme Mirjam **BALLMER**  
M. Laurent **DIETRICH**

Pour les membres des Commissions bourgeoises

M. Elias **MOUSSA** (Conseil bourgeois)

Pour les bourgeoises et bourgeois

Mmes Belén **ANZOLA TORRES**  
Christiane **BRÜLHART**  
Roselyne **CAUSAZ NEMETH**  
Myriam **FAVRE**  
Sarah-Jeanne **GIROUX-RICHARD**  
Isabelle **HOEPPLI**  
Anita **MORONI**  
Michèle **RICHARD**  
Anna **SALAMA**

MM. Philippe **BERTHER**  
Dominique de **BUMAN**  
Michel **HOEPPLI**  
Zoltan **NEMETH-CRAUSAZ**  
Charles de **REYFF**  
Mohamed **SALAMA**  
Victor **SOARES PIRES**  
Pierre **ZWICK**

**Presse** : Mme Cordula **BLANC** (Freiburger Nachrichten)

**Scrutateur** : M. Hervé **BOURRIER**

**Secrétaire** : M. Philippe **BERSET**

x x x

## ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du mercredi 20 janvier 2021
- 2. Comptes des Institutions bourgeoisiales de l'exercice 2020**
  - 2.1 Fonctionnement
- 3. Investissement**
  - 3.1 Bourguillon, article 12011 RF Fribourg – Crédit d'étude
4. Rapport de gestion 2020
5. Election des membres de la Commission vérificatrice des comptes pour la législature 2021 à 2026
6. Délégation de compétence pour la législature 2021 à 2026
7. Divers

x x x

Avant de commencer l'assemblée, M. le Syndic-Président invite les personnes non bourgeoises à prendre place dans la zone affectée au public.

Il ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents ainsi qu'aux membres des Commissions bourgeoisiales. Il remercie ces derniers d'avoir traité et approuvé les comptes et les invite à intervenir en tout temps durant l'assemblée pour apporter des précisions ou compléments d'informations par rapport aux différents points présentés. Il salue également la représentante de la presse.

Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par courrier personnel remis à domicile, ainsi que le prévoit la loi, et par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg n° 18 du vendredi 7 mai 2021, de même que par affichage au pilier public.

Le secrétariat de l'assemblée bourgeoisiale est, selon la loi du 25 septembre 1980 sur les Communes, assuré par le Secrétaire communal. Pour des raisons d'ordre pratique, le Chef de service de la Bourgeoisie fonctionne comme secrétaire de l'assemblée. Le procès-verbal est contresigné par le Secrétaire de Ville.

L'assemblée approuve cette procédure.

Un scrutateur a été formellement désigné en la personne de M. Hervé Bourrier.

Il demande également à l'assemblée si elle a des remarques à formuler quant à l'ordre du jour proposé.

L'assemblée approuve cet ordre du jour.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoiale du mercredi 20 janvier 2021

Par gain de temps, le résumé du procès-verbal n'est plus lu séance tenante. Le procès-verbal détaillé reste cependant à disposition des bourgeoises et bourgeois sur le bureau et peut également être consulté à l'administration bourgeoiale, ainsi que sur le site Internet de la Ville de Fribourg.

Il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

## 2. Comptes des Institutions bourgeoiales de l'exercice 2020

Comme indiqué dans la convocation, les comptes détaillés, les messages du Conseil communal, le rapport de gestion ainsi que le rapport d'activités de la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse pouvaient être consultés à l'Administration bourgeoiale ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Il passe ensuite à la présentation générale des comptes 2020 des Institutions bourgeoiales en ces termes :

**M. Thierry Steiert, Syndic-Président et Président des Commissions bourgeoiales :** « *En guise d'introduction, j'ai le plaisir de vous présenter la récapitulation générale des charges et revenus des différents domaines d'activités de la Bourgeoisie, excepté la Fondation Moosbrugger et la Caisse des Scholarques qui seront présentées séparément tout à l'heure.*

### Récapitulation générale toutes Institutions confondues

(Hôpital, Fonds Pies, Régie, Orphelinat)

	CHARGES	REVENUS	Différences
FORETS A REPARTIR	1'191'485.20	793'826.38	-397'658.82
FORETS - diverses recettes et dépenses non réparties (primes ECAB, loyers divers, CIM)	5'528.10	11'731.65	6'203.55
DOMAINES	79'399.24	386'097.00	306'697.76
MONTAGNES - exploitation forestière	3'715.50	3'379.75	-335.75
MONTAGNES	65'705.14	149'802.80	84'097.66
TERRAINS	8'959.15	356'104.25	347'145.10
TERRAINS - Réduction loyer Fond. logement	0.00	0.00	0.00
ESSERTS	1'368.40	780.00	-588.40
VIGNES	514'201.99	569'367.10	55'165.11
CAVE	781'628.12	771'856.06	-9'772.06
BATIMENTS LOCATIFS	1'565'075.95	2'394'445.49	829'369.54
BOURGUILLON	166'499.27	179'277.10	12'777.83
<b>DIVERS :</b>			
<i>Produits des titres</i>		2'004.15	2'004.15
<i>Recettes diverses</i>		353.30	353.30
Frais généraux administratifs	1'388'921.63		-1'388'921.63
Jetons de présence	1'020.00		-1'020.00
Rentiers passifs	7'303.40		-7'303.40
Dépenses diverses	1'026.00		-1'026.00
<b>TOTAUX 1</b>	<b>5'781'837.09</b>	<b>5'619'025.03</b>	<b>-162'812.06</b>

**Dans le Total 1**, on retrouve toutes les activités ordinaires liées à l'exploitation courante des Institutions bourgeoiales et dans lequel sont notamment compris les amortissements s'élevant à CHF 800'111.61 dont :

- CHF 603'688.25 ⇨ concernent le bâtiment de l'EMS Les Bonnesfontaines dont CHF 602'000.- sont pris en charge par la Codems ;
- CHF 62'140.- ⇨ les amortissements des véhicules ;
- CHF 103'624.58 ⇨ concernent l'assainissement du mur du cimetière de Bourguillon et la rénovation de la toiture de la chapelle de Bourguillon ;
- CHF 30'658.78 ⇨ l'amortissement relatif à la centrale de chauffe à Bonnesfontaines.

Il est à noter que les durées et méthodes d'amortissement sont déjà compatibles avec les principes du MCH2 qui seront en vigueur pour la Bourgeoisie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les fonds de rénovation qui s'élèvent à CHF 117'300.- représentent 2‰ de la valeur ECAB sur les bâtiments locatifs, soit environ CHF 70'200'000.-.

D'autre part, lors de l'Assemblée bourgeoisiale du 15 décembre 2016, décision avait été prise de réduire de 60% la redevance du DDP des immeubles de la Route des Bonnesfontaines 40-50 (Fondation du logement) - ce qui représente un montant d'environ CHF 100'000.- par an - ceci pour une durée de 5 ans, soit de 2017 à 2021. Or, sur une requête justifiée et déposée par la Bourgeoisie, le Conseil de Fondation a décidé de renoncer à cette réduction et ce sera également le cas pour les comptes de l'année 2021. En résumé, la rente est désormais versée en plein.

**L'excédent de charges du total 1** s'élève à CHF 162'812.06 alors que le budget 2020 prévoyait un excédent de charges de CHF 366'620.- (différence : CHF 203'807.94).

Cette différence s'explique principalement dans les secteurs suivants :

**Terrains :** Réduction de la redevance des DDP des immeubles de la Route des Bonnesfontaines 40-50 (CHF 99'770.-)

**Bâtiments locatifs :** Report à 2021 de l'analyse du parc immobilier (par le projet Stratus) pour CHF 116'400.- ainsi que de l'expertise des bâtiments du patrimoine financier pour le nouveau plan comptable (MCH2) pour CHF 24'700.-.

**Contribution immobilière :** Une exonération a pu être justifiée sous l'angle de l'intérêt public pour certains immeubles situés en Ville de Fribourg.

<b>Produits et charges diverses :</b>			
Intérêts prêt		8'418.80	8'418.80
Recettes 850ème		129.05	129.05
Fonds de réserve - prélèvement		12'552.67	12'552.67
Fonds de rénovation - prélèvement		0.00	52'713.10
Fonds FFJ - prélèvement		0.00	0.00
Provisions - prélèvement		122'553.75	69'840.65
Produits extraordinaires		40'487.11	40'487.11
Honoraires divers	2'500.00		-2'500.00
Dépenses Résidence bourg. Legs L. Biemann	12'552.67		-12'552.67
Fds réserve legs L. Biemann - attribution	0.00		0.00
Pertes sur débiteurs	1'209.55		-1'209.55
Fonds FFJ - attribution	40'000.00		-40'000.00
Charges extraordinaires	0.00		0.00
<b>TOTAUX 2</b>	<b>56'262.22</b>	<b>184'141.38</b>	<b>127'879.16</b>

**Dans le total 2** figurent les charges et revenus particuliers avec un excédent de revenus de CHF 127'879.16. A relever l'attribution de CHF 40'000.- à la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse et la dissolution de la provision pour débiteurs douteux de CHF 122'553.75 et des produits extraordinaires pour CHF 40'487.11 qui concernent le virement du solde du compte TVA.

<b>Dons, subventions et autres</b>			
Participation aux frais d'exploitation des Bains de la Motta SA	47'391.75		-47'391.75
Animation résidents home	5'000.00		-5'000.00
Sœurs hospitalières de Ste-Marthe	2'100.00		-2'100.00
Archives de la Ville	50'000.00		-50'000.00
Subsides au Foyer St-Louis	1'200.00		-1'200.00
Subside à la Fondation St-Louis	50'000.00		-50'000.00
Dons et subventions	6'300.00		-6'300.00
<b>TOTAUX 3</b>	<b>161'991.75</b>		<b>-161'991.75</b>

**Dans le total 3**, nous trouvons les diverses dépenses, dons et subventions accordés, soit :

- CHF 47'391.75 pour la participation aux frais d'exploitation des Bains de la Motta SA ;
- CHF 5'000.- pour l'animation des résidents des Bonnesfontaines ;
- CHF 2'100.- accordés aux Sœurs hospitalières de Sainte-Marthe ;
- CHF 50'000.- aux Archives de la Ville pour l'inventaire des œuvres d'art et du patrimoine bourgeoisial par deux employés ;
- CHF 1'200.- au Foyer St-Louis ;
- CHF 50'000.- versés à la Fondation St-Louis pour le financement d'une partie du salaire d'un maître socio-éducatif œuvrant à la réinsertion des jeunes dans le monde du travail et notamment au restaurant de l'Aigle Noir ;
- CHF 6'300.- pour les dons et subventions à diverses institutions.

**Dans ce total 3**, l'excédent de charges s'élève à CHF 161'991.75 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 218'700.- (CHF -56'708.25). La différence provient d'une part, de la comptabilisation du Fonds FFJ dans un compte de charges au lieu d'un don et, d'autre part, qu'il y a eu moins de demande de subvention remplissant les critères d'octroi ; seuls CHF 6'300.- de subsides ont été alloués alors que la somme de CHF 20'000.- était inscrite au budget.

<b>TOTAUX 1 + 2 + 3</b>	<b>6'000'091.06</b>	<b>5'803'166.41</b>	<b>-196'924.65</b>
<i>Différence</i>	<i>-196'924.65</i>		
<b>TOTAUX EGAUX</b>	<b>5'803'166.41</b>	<b>5'803'166.41</b>	

**Le résultat des 3 totaux** est un excédent de charges de CHF 196'924.65 en lieu et place de CHF 582'140.- pour les raisons que je viens de vous expliquer tout à l'heure.

J'en ai terminé pour cette présentation.

x x x

**M. le Président donne la parole à Mme Madeleine Genoud-Page, Présidente de la Commission vérificatrice des comptes, qui fait lecture à l'assemblée du rapport de ladite Commission en ces termes :**

*« Monsieur le Syndic-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Bourgeoises et Bourgeois,*

*Comme l'an passé, les membres de la Commission vérificatrice des comptes ont reçu les documents concernant les comptes 2020 ainsi que le rapport de la fiduciaire Fidustrust Révision SA, sous forme valable et par courriel, le 25 mars 2021. La Commission a tenu le 31 mars 2021 une séance en présentiel avec la Fiduciaire à la Salle des Grenadiers de la Maison bourgeoise dans le respect de toutes les mesures Covid.*

*Monsieur Michaël Picard, Expert-réviseur agréé et responsable de la révision des comptes des six Institutions bourgeoises, y compris La Résidence bourgeoise, nous a transmis son rapport détaillé sur les comptes 2020 qui se soldent par un déficit de CHF 196'924.65, résultat meilleur que celui prévu au budget 2020.*

*Dans l'analyse de cet exercice 2020, les membres de la Commission ont traité diverses questions techniques et ont reçu toutes les réponses à leurs questions. De plus, comme déjà mentionné l'année passée, des compléments d'informations ont été obtenus sur la suite de la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 qui devrait être introduit en 2023.*

*Il en résulte que ces travaux de vérification n'ont pas demandé de modifications dans les comptes annuels ni dans les états financiers.*

*Les membres consultés n'ayant pas émis de remarques, la Commission prend acte du rapport de la Fiduciaire à l'unanimité.*

*Le rapport définitif de la Fiduciaire a été transmis aux membres sous forme papier.*

*Les membres de la Commission ont reçu le rapport de gestion 2020, dossier complémentaire aux comptes. Ce document, très complet, est bien documenté. Il est une source presque exhaustive de toutes les activités de la Bourgeoisie.*

**Décision :**

*Considérant que l'organe de révision :*

- *Remplit les exigences légales de qualification et d'indépendance ;*
- *Qu'il a informé de manière exhaustive la Commission vérificatrice des comptes au travers d'un rapport définitif daté du 15 avril 2020 et que celui-ci contient tous les renseignements attendus ;*
- *Qu'il recommande à ladite Commission de proposer à l'assemblée bourgeoise l'approbation sans réserve des comptes annuels 2020 ;*

*La Commission vérificatrice a décidé de suivre cette recommandation et vous propose d'approuver les comptes 2020 tels qu'ils sont présentés et commentés dans le message du Conseil communal du 20 avril 2021. »*

**x x x**

**M. Thierry Steiert, Syndic-Président remercie Mme Genoud-Page, Présidente de la Commission vérificatrice des comptes et passe ensuite à la présentation des comptes, Fondation par Fondation.**

**1. Fondation de l'Hôpital**

Résultat

	<b>Comptes 2020</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Comptes 2019</b>
Charges	3'595'416.34	3'489'770.00	3'314'494.73
Revenus	3'158'241.23	2'916'180.00	3'104'573.61
<b>Résultat</b>	<b>-437'175.11</b>	<b>-573'590.00</b>	<b>-209'921.12</b>

La Fondation de l'Hôpital boucle avec un déficit de CHF 437'175.11 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 573'590.- (CHF -136'414.89). Les raisons principales sont les suivantes :

- La vente de bois liée au projet BatPol - 1'200 m<sup>3</sup> issus des forêts de la Bourgeoisie et du canton destinés à la surélévation de la halle des pompiers de la Ville de Fribourg ; la différence entre la vente de bois (CHF 95'063.15) et les charges (CHF -70'070.95) s'élève à CHF 24'992.20 ;

- La renonciation de la Fondation de Fribourg en faveur du logement à la réduction accordée sur la redevance du DDP pour l'année 2020 (part de la Fondation de l'Hôpital = CHF 13'160.-) ;
- Prélèvement au Fonds de rénovation de CHF 82'558.30 pour la réparation d'un mur de vigne dans le Dézaley qui a nécessité une remise en état immédiate et d'importants travaux de terrassement ainsi que la réfection du canal (collecteur d'eau) qui s'est affaissé (CHF -63'899.65) – (différence produits-charges = CHF 18'658.65) ;
- Dissolution du Fonds de provision débiteurs douteux pour CHF 52'713.10 ;
- Virement du solde du compte TVA pour CHF 40'084.43.

D'autre part, je tenais à vous informer que les effets liés à la pandémie ont été moindres à la Bourgeoisie par rapport à d'autres institutions qui ont été nettement plus touchées. **Les conséquences en sont les suivantes** : un peu moins de vente de vin par rapport à l'année 2019 (CHF -13'999.55) ainsi qu'un léger impact sur la location des baux commerciaux. A relever qu'en 2020, la Bourgeoisie a contribué au soutien de ses restaurateurs en renonçant à 1 loyer (3 x 1/3).

La discussion est ouverte.  
La parole n'est pas demandée.  
La discussion est close.

**L'assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité les comptes 2020 de la Fondation de l'Hôpital.**

x x x

## 2. Les Bonnesfontaines, Résidence bourgeoise

### Résultat

	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2020
Total des recettes	9 875 056	10 468 328	10 260 494	10 690 481	10 718 472	10 537 591
Total des dépenses	9 723 645	10 345 142	10 186 492	10 597 798	10 711 926	10 537 591
Bénéfice/perte d'exploit.	151 411	123 186	74 003	84 916	6 546	0
Produits/charges extrao.	-134 872	-110 602	-68 750	-76 007	-26 721	0
<b>Résultat net</b>	<b>16 539</b>	<b>12 584</b>	<b>5 252</b>	<b>8 909</b>	<b>-20 175</b>	<b>0</b>

Les comptes 2020 se soldent par une perte de CHF 20'175.-. La situation sanitaire n'est pas étrangère à ce résultat dont les raisons principales sont :

- Une forte réduction des recettes de la cafétéria CHF 122'504.40 ainsi que les recettes liées à la livraison des repas à l'extérieur et ceux servis à la Fara ;
- Les charges supplémentaires liées au Covid par l'acquisition de matériel de protection, gel hydro-alcoolique, installation de plexiglas, etc. qui s'élèvent à CHF 108'558.55 ;
- La hausse des charges d'énergie liées à la nouvelle installation de chauffage (+44%).

De plus, les taxes d'hébergement se situent pratiquement au niveau du budget (CHF +10'065.-) en raison du nombre de décès moins important et de la réoccupation rapide des chambres.

Je tiens là également à relever et à féliciter l'ensemble du personnel de l'EMS Les Bonnesfontaines pour l'excellente gestion de la Résidence bourgeoise durant la crise sanitaire et à souligner notamment l'esprit d'équipe soudé, ce à tous les échelons hiérarchiques ainsi que la cohésion d'équipe de la Résidence.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**L'assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité les comptes 2020 de La Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines.**

xxx

### 3. Fondation des Fonds Pies

#### Résultat

	<b>Comptes 2020</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Comptes 2019</b>
Charges	257'656.00	140'930.00	114'400.00
Revenus	303'402.53	169'790.00	175'815.05
<b>Résultat</b>	<b>45'746.53</b>	<b>28'860.00</b>	<b>61'415.05</b>

Les comptes 2020 des Fonds Pies bouclent avec un bénéfice de CHF 45'746.53.

La toiture du domaine de Menziswil a dû être réparée suite aux dégâts occasionnés par les tempêtes de février et la route également en raison d'un dégât d'eau. Remboursement de l'assurance à hauteur de CHF 5'078.05 pour les 2 sinistres.

Le cimetière de Bourguillon a également été touché par une inondation qui a occasionné des travaux de réparation et de remise en état pour un montant de CHF 12'935.-. Remboursement de l'assurance à hauteur de CHF 9'692.50 (env. 75%).

A relever :

- Le prélèvement de CHF 102'109.05 au fonds de restauration de la chapelle de Bourguillon pour les travaux de rénovation de la toiture ;
- Les amortissements de CHF 103'624.58 liés à la rénovation de la toiture (CHF 102'109.05) ainsi qu'à l'assainissement du mur du cimetière (CHF 1'515.-).

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**L'assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité les comptes 2020 de la Fondation des Fonds Pies.**

xxx

#### 4. Régie des Copropriétés bourgeoiales

##### Résultat

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charges	1'498'953.74	1'565'170.00	1'530'100.31
Revenus	1'384'086.98	1'264'140.00	1'351'008.70
<b>Résultat</b>	<b>-114'866.76</b>	<b>-301'030.00</b>	<b>-179'091.61</b>

Les comptes 2020 de la Régie des Copropriétés se soldent par une perte de CHF 114'866.76.

Quelques points sont à mettre en exergue :

- Renonciation de la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement à la réduction accordée sur la redevance DDP pour l'année 2020 (CHF 86'610.-) ;
- Diminution des demandes de subventions du fait qu'elles ne remplissent pas les critères d'octroi (CHF -13'700.-) et
- Dissolution du Fonds Provision débiteurs douteux pour CHF 60'240.65.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**L'assemblée bourgeoiale approuve à l'unanimité les comptes 2020 de la Régie des Copropriétés bourgeoiales.**

x x x

#### 5. Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial

##### Résultat

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charges	648'064.98	704'190.00	601'475.50
Revenus	957'435.67	967'810.00	947'506.81
<b>Résultat</b>	<b>309'370.69</b>	<b>263'620.00</b>	<b>346'031.31</b>

Les comptes 2020 de la Fondation de l'Orphelinat bouclent avec un bénéfice de CHF 309'370.69, soit +CHF 45'750.69 que prévu au budget.

Je n'ai pas de commentaire particulier concernant cette Fondation si ce n'est la subvention annuelle de CHF 40'000.- versée par la Fondation de l'Orphelinat à la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse ainsi que l'amortissement partiel du crédit d'étude pour le mandat d'étude parallèle relatif à la transformation de la grange et de la ferme à Villars-les-Joncs.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**L'assemblée bourgeoiale approuve à l'unanimité les comptes 2020 de la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial.**

## 6. Caisse des Scholarques

### Résultat

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charges	112'743.00	20'480.00	251'461.11
Revenus	111'773.51	20'600.00	252'410.41
<b>Résultat</b>	<b>-969.49</b>	<b>120.00</b>	<b>949.30</b>

En 2020, 17 bourgeoises et bourgeois ont bénéficié de subsides. Les montants accordés se situent entre CHF 800.- et CHF 1'200.- et s'élèvent au total à CHF 16'700.-.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a généré une hausse généralisée du chômage et un recul du PIB de 3.5% en Suisse. La performance du portefeuille titres a donc été impactée par cette crise mondiale. Elle est néanmoins positive et s'élève à 0.98%.

La discussion est ouverte.  
La parole n'est pas demandée.  
La discussion est close.

**L'assemblée bourgeoise ratifie à l'unanimité les comptes 2020 la Caisse des Scholarques.**

\*\*\*

## 7. Fondation C.-J. Moosbrugger

### Résultat

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charges	103'066.73	25'650.00	205'153.85
Revenus	98'452.41	25'950.00	206'418.30
<b>Résultat</b>	<b>-4'614.32</b>	<b>300.00</b>	<b>1'264.45</b>

En 2020, 1 demande de bourse a été traitée. Le subside accordé s'élève à CHF 2'000.-.

Comme pour la Caisse des Scholarques, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a généré une hausse généralisée du chômage et un recul du PIB de 3.5% en Suisse. La performance du portefeuille titres a donc été impactée par cette crise mondiale. Elle est néanmoins positive et s'élève à 4.30%.

La discussion est ouverte.  
La parole n'est pas demandée.  
La discussion est close.

**L'assemblée bourgeoise ratifie à l'unanimité les comptes 2020 de la Fondation C.-J. Moosbrugger.**

## FONDATION DE FRIBOURG POUR LA JEUNESSE (FFJ) – COMPTES 2020

**M. Thierry Steiert, Syndic-Président informe que** comme évoqué en introduction, le rapport de la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse est présenté à l'Assemblée **pour information** et comme indiqué dans la convocation, les documents pouvaient être consultés aux bureaux de l'Administration ainsi que sur les pages Affaires bourgeoises du site Internet de la Ville de Fribourg.

Le Foyer des Bonnesfontaines et l'Association Œuvre des Crèches – Foyer St-Etienne ont fusionné. Sous la dénomination « **Fondation de Fribourg pour la Jeunesse** », il a été constitué une Fondation au sens des articles 80ss du Code civil suisse et ceci depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La nouvelle Fondation réunit le Foyer des Bonnesfontaines, le Foyer St-Etienne, Time Out, le Séjour de rupture, La Préfo, et ASEA.

Les comptes du Foyer sont contrôlés et approuvés par la Direction cantonale de la Santé et des Affaires sociales et le financement est assuré par les subventions tant cantonales que fédérales, ce qui garantit un équilibre financier de ces comptes.

1. Secteurs subventionnés par le Service de la Prévoyance sociale (SPS) : il s'agit du Foyer St-Etienne, du Foyer des Bonnesfontaines inclus les Séjours de Rupture et de Time Out.

	<b>Comptes 2020</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Ecart</b>
Total des charges d'exploitation	10'626'734.18	10'625'693.59	+1'040.59
Total des produits d'exploitation	10'625'734.18	10'625'693.56	+40.62
<b>Contributions à l'exploitation et dons</b> <i>(canton FR, SPS, Communes, DFJP et autres cantons)</i>	<b>8'675'872.68</b>	<b>9'736'043.56</b>	-1'060'170.88

2. Secteur subventionné par le Service Public de l'Emploi (SPE) : il s'agit du Centre de Préformation de Grolley (Préfo).

	<b>Comptes 2020</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Ecart</b>
Total des charges d'exploitation	1'420'618.86	1'411'939.20	+8'679.66
Total des produits d'exploitation	1'420'618.86	1'411'500.0	+9'118.86
<b>Contributions à l'exploitation et dons</b>	<b>1'411'328.80</b>	<b>1'402'000.00</b>	+9'328.80

3. Secteur non subventionné : il s'agit d'ASEA (Accompagnement Socio-éducatif Ambulatoire)

	Comptes 2020	Budget 2020	Ecart
Total des charges d'exploitation	125'829.95	91'780.00	+34'049.95
Total des produits d'exploitation	105'984.00	97'500.00	+8'484.00
<b>Résultat</b>	<b>19'845.95</b>	<b>-5'720.00</b>	

xxx

### 3. Investissement

#### 3.1 Bourguillon, art. 12011 RF Fribourg – Crédit d'étude

L'investissement qui vous est présenté concerne un crédit d'étude demandé pour un concours d'architecture et d'ingénierie en vue de la réalisation de logements sur la parcelle 12011 à Bourguillon.

La Bourgeoisie possède en effet plusieurs parcelles idéalement situées en Ville de Fribourg ou dans les environs.

La parcelle en question se trouve en zone résidentielle à moyenne densité dans le hameau de Bourguillon. Sa surface, y.c. l'aire forestière, est de 10'790 m<sup>2</sup>. Elle ne présente que peu de contraintes de développement et il serait dès lors possible de la viabiliser.

Une étude de faisabilité a été menée par un bureau d'architectes dont les résultats démontrent que le site pourrait accueillir au moins 3 bâtiments d'env. 25-30 logements.

La réalisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 à 2 degrés a été évalué comme étant la méthode la plus efficace pour ce site, en vue de sélectionner un projet qui devra faire l'objet d'une demande de crédit d'étude puis d'ouvrage.

Le 1<sup>er</sup> degré sert à sélectionner env. 5-8 bureaux d'architectes qui présentent des dossiers (propositions de logement d'implantation de bâtiment ou d'architecture) sans que les questions techniques soient approfondies (par ex. développement durable, environnement, énergie, etc.).

Par la suite, les bureaux retenus par le jury devront approfondir certaines thématiques sur la base des exigences du cahier des charges.

Le but ultime est, à la fin de la procédure, de sélectionner un projet de qualité, satisfaisant non seulement aux aspects urbanistiques, fonctionnels et architecturaux tout en tenant compte des aspects énergétiques, environnementaux et financiers. La volonté de la Bourgeoisie est de développer un projet exemplaire conciliant sobriété énergétique, énergies renouvelables, équipements performants et faible empreinte carbone.

L'élaboration du programme de la procédure débiterait en juin 2021 pour un rendu des projets du 1<sup>er</sup> degré à mi-décembre 2021. Le 2<sup>ème</sup> degré débiterait en mars 2022 pour un jugement du 2<sup>ème</sup> degré rendu à mi-juin 2022. Le lauréat serait connu en juillet 2022.

Le crédit est estimé à CHF 345'000.- auquel il convient de rajouter une réserve de CHF 15'000.- en raison du nombre de projets qui pourraient s'avérer plus élevés. Le crédit total demandé ce soir s'élève donc à CHF 360'000.-.

La discussion est ouverte.

**Mme Monica Mendez** demande des précisions quant à l'affectation actuelle du terrain ; s'agit-il d'un terrain agricole ?

**M. Thierry Steiert, Syndic-Président** répond que ce terrain se trouve en zone résidentielle de moyenne densité.

**M. Grégory Grin** demande s'il existe une zone de protection de la faune sur cette parcelle ?

**M. Philippe Berset** répond que ce terrain est exploité actuellement par un agriculteur et que ce terrain comporte en effet un couloir à faune d'importance locale qui sera facilement appréhendable par rapport à l'orientation des bâtiments. La faune doit continuer à vivre et à transiter. Les bureaux d'architectes seront tenus informés de ces spécificités.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**L'assemblée bourgeoise approuve par 28 voix sur 35 l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 360'000.- TTC pour la réalisation du concours sur l'art. 12011 RF Fribourg à Bourguillon.**

x x x

#### **4. Rapport de gestion 2020**

Le rapport évolue d'année en année tant dans sa forme que dans son contenu. L'objectif est de rendre ce document plus attractif et d'avoir une vision globale des activités de la Bourgeoisie.

A relever quelques faits marquants, notamment :

1. L'acquisition à fin 2020 d'un nouvel immeuble situé à la Planche-Supérieure 22, en Vieille-Ville qui s'inscrit dans la volonté de conservation du patrimoine bâti en Ville de Fribourg tout en générant des recettes permettant de viser un équilibre financier et un réinvestissement dans des actions d'intérêt public en faveur de la population ;
2. La fin des travaux de construction du bâtiment des logements pour seniors à la Route des Bonnesfontaines 28, dont les premiers occupants ont pu emménager avant les fêtes de fin d'année ;
3. La modernisation du visuel des vins ; visuel attractif et moderne ; axe essentiel de développement et de communication qui déboucheront sur des supports nouveaux dont la création d'une plateforme e-shop de promotion et de commandes en ligne des vins et produits dérivés. Il s'agit de tout un processus donnant lieu à une nouvelle dynamique, identité ainsi que des projets de transformation de nos espaces d'accueil-clients ;

4. Et diverses actions de sponsoring dont notamment une subvention en faveur du projet « Tinguely et le sport automobile » en guise de soutien à la culture et à l'Espace Jean Tinguely et Nikki de St-Phalle.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**L'assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité le rapport de gestion 2020 des Institutions bourgeoisiales.**

x x x

**5. Election des membres de la Commission vérificatrice des comptes pour la législature 2021 à 2026**

Conformément à la Loi du 25 septembre 1980 sur les Communes, art. 10, lit o, applicable par analogie à la Bourgeoisie, il y a lieu de renouveler la Commission vérificatrice des comptes.

Les personnes en charge lors de la législature 2016 à 2021 étaient :

- Mme Madeleine Genoud-Page
- M. Hervé Bourrier
- M. Eric Lateltin
- M. Alexandre Sacerdoti

Tous les membres précités souhaitent renouveler leur mandat.

L'assemblée bourgeoisiale est appelée à faire d'autres propositions.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Elle est close.

**A l'unanimité, l'assemblée élit les membres de la Commission vérificatrice des comptes pour la période administrative 2021 à 2026, à savoir :**

- **Mme Madeleine Genoud-Page**
- **M. Hervé Bourrier**
- **M. Eric Lateltin**
- **M. Alexandre Sacerdoti.**

x x x

## 6. Délégation de compétence pour la législature 2021 à 2026

La loi du 25 septembre 1980 sur les Communes, à son art. 10, contient les attributions de l'assemblée communale.

Par analogie, l'art. 105, lit b, prévoit les attributions de l'assemblée bourgeoisiale, soit :

*"Elle (l'assemblée bourgeoisiale) traite les questions relatives aux biens bourgeoisiaux correspondant à celles qui relèvent de l'assemblée communale pour les biens communaux".*

C'est ainsi que notamment toutes les opérations immobilières sont de la compétence de l'assemblée communale, par analogie, de l'assemblée bourgeoisiale. Certaines compétences, moyennant limitations bien définies peuvent cependant faire l'objet de délégation de compétence au Conseil communal.

Partant, et sous réserve d'une réévaluation qui découlera de la mise en œuvre du processus MCH2 en cours de législature, le Conseil communal demande à l'assemblée bourgeoisiale de lui déléguer la compétence dans le but de lui permettre de réaliser des transactions immobilières de minime importance, dans des propositions que voici :

- Le prix ou la contre-valeur par transaction immobilière s'élève au maximum à CHF 100'000.- ;
- La délégation de compétence s'étend à la législature 2021 à 2026.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**A l'unanimité moins une abstention, l'assemblée accorde au Conseil communal une délégation de compétence pour un montant s'élevant au maximum à CHF 100'000.- par transaction immobilière.**

**Cette délégation de compétence est valable pour la période administrative 2021 à 2026.**

x x x

## 7. Divers

M. le Président ouvre le point 7 de l'ordre du jour en informant l'assistance de la date de la prochaine assemblée bourgeoisiale, soit le **mercredi 15 décembre 2021 à 19h30 dans cette même salle.**

Autre information : Annonce des dates des prochaines portes ouvertes (vin), soit :

**au Domaine viticole, rue du Collège 22 à Riex**

vendredi 4 juin de 16h à 20h et

samedi 5 juin de 10h à 16h

à Fribourg, rue des Alpes 14  
jeudi 17 juin de 16h à 19h et  
vendredi 18 juin de 15h à 18h

Il demande ensuite à M. le Secrétaire s'il a des éléments particuliers à mettre en évidence dans le cadre des divers.

Ce n'est pas le cas. La parole est donnée à l'assemblée.  
La discussion est utilisée.

**M. Hervé Bourrier** demande un point de situation par rapport au dossier de la couverture de l'autoroute (dossier Bertigny-Chamblieux).

**M. Thierry Steiert, Syndic-Président** répond que ce dossier s'étale sur une très longue période. Une étude est actuellement en cours au niveau du canton. Ce projet, hautement complexe, est loin d'être arrivé à maturité pour pouvoir faire une communication à l'assemblée bourgeoiale.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Avant de clore la séance, M. le Président :

- Remercie les 2 membres sortants du Conseil bourgeoial, MM. Baeriswyl et Aronna. La crise sanitaire ne permettant pas de les remercier en bonne et due forme ce soir, cela sera néanmoins fait tout prochainement.
- Remercie les membres des Commissions bourgeoiales, la représentante de la presse ici présente, le scrutateur, et l'assemblée.
- Rappelle la distribution du bon qui donne droit à un rabais de 20% sur les vins blancs (millésime 2019) lors du prochain achat au magasin de la Rue des Alpes.
- Souhaite à toutes et à tous un bel été et une excellente fin de soirée.

L'assemblée est close à 20 heures 15.

**LE PRESIDENT :**

  
Thierry Steiert  
Syndic

**LE SECRETAIRE :**

  
Philippe Berset

**LE SECRETAIRE DE VILLE :**

  
David Stulz